

6^{ème} Sens Immobilier - Investissement

SAS au capital de 4 000 000 €

30, quai Claude Bernard

69007 Lyon

484 963 699 RCS Lyon

COMPTES ANNUELS AU

31 juillet 2024

Certifiés conformes

Nicolas Gagneux

Président

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 1 2		
Adresse de l'entreprise 30 Quai Claude Bernard			69007 LYON Durée de l'exercice précédent* 1 3		
Numéro SIRET* 4 8 4 9 6 3 6 9 9 0 0 0 3 4			Néant <input type="checkbox"/> *		
			Exercice N° clos le 31 07 2024		N-1 31 07 2023
			Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3
Capital souscrit non appelé (I)			AA		Net 4
IMMobilisations incorporelles	Frais d'établissement *		AB		AC
	Frais de développement *		CX		CQ
	Concessions, brevets et droits similaires		AF	165 211	AG
	Fonds commercial (1)		AH		AI
	Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM
	Terrains		AN	687 000	AO
	Constructions		AP	4 897 244	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS
	Autres immobilisations corporelles		AT	2 148 068	AU
IMMobilisations corporelles	Immobilisations en cours		AV		AW
	Avances et acomptes		AX		AY
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT
	Autres participations		CU	11 599 482	CV
	Créances rattachées à des participations		BB		BC
	Autres titres immobilisés		BD	24 833 231	BE
	Prêts		BF	170 000	BG
	Autres immobilisations financières*		BH	177 568	BI
	TOTAL (II)		BJ	44 677 804	BK
	Matières premières, approvisionnements		BL		BM
IMMobilisations financières (2)	En cours de production de biens		BN		BO
	En cours de production de services		BP		BQ
	Produits intermédiaires et finis		BR		BS
	Marchandises		BT		BU
	Avances et acomptes versés sur commandes		BV	20 000	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*		BX	495 830	BY
	Autres créances (3)		BZ	131 697 775	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :		CD		CE
	Disponibilités		CF	6 402 129	CG
ACTIF CIRCULANT	Charges constatées d'avance (3)*		CH	655 692	CI
	TOTAL (III)		CJ	139 271 426	CK
	Frais d'émission d'emprunt à étaler		CW	159 100	
	Primes de remboursement des obligations		CM		
	Ecart de conversion actif*		CN		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	184 108 329	IA
	Renvois : (1) Dont droit au bail			11 758 813	CP
	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :			20 000	(3) Part à plus d'un an : CR
	Classe de réserve de propriété :* Immobilisations :			Stocks :	Créances :

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT

Néant *

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :4...0.0.0....0.0.....)	DA	4 000 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	1 025
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	400 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	65 586 418
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	2 297 985
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)	DL	72 285 429
	Autres fonds propres	DM	
Provisions pour risques et charges	Produit des émissions de titres participatifs	DN	
	Avances conditionnées	DO	
	TOTAL (II)	DP	
DETTE (4)	Provisions pour risques	DQ	
	Provisions pour charges	DR	
	TOTAL (III)	DS	
DETTE (4)	Emprunts obligataires convertibles	DT	68 210 888
	Autres emprunts obligataires	DU	11 469 619
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DV	11 183 469
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DW	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DX	786 920
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DY	872 387
	Dettes fiscales et sociales	DZ	7 282 850
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	EA	257 953
	Autres dettes	EB	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EC	100 064 087
	TOTAL (IV)	ED	
	Ecarts de conversion passif *	EE	107 578 073
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		172 349 516
RENOVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C	
	Ecart de réévaluation libre	1D	
	Réserve de réévaluation (1976)	1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	60 445 193
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	24 181 743
			19 275
			19 129

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

3 COMpte de Résultat de l'exercice (En liste)

N° 2052 2024

Page 31

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS TMMOBILIER INVESTISSEMENT		Exercice N				Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC	
	Production vendue	FD		FE		FF	
	biens*						
	services*	FG	8 608 877	FH		FI	8 608 877 10 205 836
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	8 608 877	FK		FL	8 608 877 10 205 836
	Production stockée*					FM	
	Production immobilisée*					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	3 333
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP	46 529 278 049
	Autres produits (1) (11)					FQ	88 1 273
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	8 658 827 10 485 158
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	4 181 897 4 884 464
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	217 191 141 592
	Salaires et traitements*					FY	2 616 767 3 016 804
	Charges sociales (10)					FZ	1 266 442 1 436 204
	Dotations immo.	- dotations aux amortissements*	dont fonds de commerce	HS		GA	742 975 787 946
		- dotations aux provisions				GB	
2 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	425 331 306 578
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	27 132
						GF	9 450 629 10 573 720
						GG	(791 802) (88 561)
	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	76 397 1 858 257
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	67 716 247 900
	Produits financiers de participations (5)					GJ	8 165 380 29 787 199
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	23 085 12 773
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	99 150 85 750
PRODUITS FINANCIERS	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	454 980
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
						GP	8 287 615 30 340 701
	Total des produits financiers (V)					GQ	949 511 5 910 030
	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GR	3 213 872 4 777 278
	Intérêts et charges assimilées (6)					GS	
CHARGES FINANCIERES	Différences négatives de change					GT	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GU	4 163 383 10 687 308
						GV	4 124 232 19 653 394
	Total des charges financières (VI)					GW	3 341 111 21 175 190
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							

Désignation de l'entreprise : 6EME SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT					Néant <input type="checkbox"/> *			
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Exercice N				Exercice N-1			
	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	7 327					
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	833	89 900				
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC						
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)				89 900			
	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HD	8 161	89 900				
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HE	610	1 441				
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HF	3 750	73 995				
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)				75 436			
	4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)							
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX)						
	Impôts sur les bénéfices *	(X)	1 046 926	901 083				
	TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)							
	TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)							
	5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)							
	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO						
	(2) Dont <table border="0"> <tr> <td>produits de locations immobilières</td> <td>HY</td> </tr> <tr> <td>produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)</td> <td>1G</td> </tr> </table>	produits de locations immobilières	HY	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G			
produits de locations immobilières	HY							
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G							
(3) Dont <table border="0"> <tr> <td>- Crédit bail mobilier *</td> <td>HP</td> </tr> <tr> <td>- Crédit bail immobilier</td> <td>HQ</td> </tr> </table>	- Crédit bail mobilier *	HP	- Crédit bail immobilier	HQ	9 939	22 400		
- Crédit bail mobilier *	HP							
- Crédit bail immobilier	HQ							
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH							
RENOVIS	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	7 677 513	6 022 894				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	151 603	810 633				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	200 821	40 650				
	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC						
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinque D)	RD						
	(9) Dont transferts de charges	A1	46 529	74 509				
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A5						
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3						
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4						
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9							
(7)	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7							
	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N						
	Cf état annexe	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels					
		4 360	8 160					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :					Exercice N			
					Charges antérieures			
					Produits antérieurs			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 172 349 515.79 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 8 608 876.56 Euros et dégageant un bénéfice de 2 297 985.26 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/08/2023 au 31/07/2024.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Option pour l'intégration fiscale de la SAS ROBINHOOD

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL	165 211	
Terrains		687 000	
Constructions sur sol propre		1 419 978	
Installations générales agencements aménagements des constructions		3 467 809	9 456
Matériel de transport		310 780	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 820 413	20 626
	TOTAL	7 705 980	30 082
Autres participations		11 571 999	27 710
Autres titres immobilisés		24 833 207	27
Prêts, autres immobilisations financières		378 312	177 812
	TOTAL	36 783 518	205 549
	TOTAL GENERAL	44 654 709	235 631

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL		165 211	165 211
Terrains			687 000	687 000
Constructions sur sol propre			1 419 978	1 419 978
Installations générales agencements aménagements constr.			3 477 265	3 477 265
Matériel de transport			310 780	310 780
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		3 750	1 837 289	1 837 289
	TOTAL	3 750	7 732 312	7 732 312
Autres participations		227	11 599 482	11 599 482
Autres titres immobilisés		4	24 833 231	24 833 231
Prêts, autres immobilisations financières		208 556	347 568	347 568
	TOTAL	208 787	36 780 281	36 780 281
	TOTAL GENERAL	212 537	44 677 804	44 677 804

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles		160 199	5 012		165 211
Constructions sur sol propre		377 293	74 481		451 774
Installations générales agencements aménagements constr.		1 738 235	226 187		1 964 422
Matériel de transport		155 824	51 130		206 954
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		527 920	46 255		574 175
		TOTAL	2 799 273	398 053	3 197 325
		TOTAL GENERAL	2 959 471	403 065	3 362 536
Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles	TOTAL	5 012			
Constructions sur sol propre		74 481			
Instal.générales agenc.aménag.constr.		226 187			
Matériel de transport		51 130			
Matériel de bureau informatique mobilier		46 255			
	TOTAL	398 053			
	TOTAL GENERAL	403 065			

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début exercice	Augmentations	Dotations aux amortissements	Montant net fin exercice
Charges à répartir sur plusieurs exercices	499 010		339 910	159 100

Etat des provisions

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur titres de participation	4 815 710	949 511			5 765 221
Sur autres immobilisations financières	503 662				503 662
Autres provisions pour dépréciation	1 702 063	425 331			2 127 394
		TOTAL	7 021 435	1 374 842	8 396 277
		TOTAL GENERAL	7 021 435	1 374 842	8 396 277
Dont dotations et reprises					
d'exploitation			425 331		
financières			949 511		

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	170 000	20 000	150 000
Autres immobilisations financières	177 568	0	177 568
Autres créances clients	495 830	495 830	
Impôts sur les bénéfices	130 186	130 186	
Taxe sur la valeur ajoutée	141 547	141 547	
Groupe et associés	130 317 467	130 317 467	
Débiteurs divers	1 108 575	1 108 575	
Charges constatées d'avance	655 692	655 692	
TOTAL	133 196 865	132 869 297	327 568
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	167 500		
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice	208 556		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires	68 210 888	34 710 888	33 500 000	
Emprunts et dettes et/ou crédit à 1 an maximum à l'origine	23 289	23 289		
Emprunts et dettes et/ou crédit à plus de 1 an à l'origine	11 446 330	5 327 436	6 118 894	
Fournisseurs et comptes rattachés	786 920	786 920		
Personnel et comptes rattachés	201 051	201 051		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	247 549	247 549		
Impôts sur les bénéfices	194 597	194 597		
Taxe sur la valeur ajoutée	142 286	142 286		
Autres impôts taxes et assimilés	86 904	86 904		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 282 850	7 282 850		
Groupe et associés	11 183 469	11 183 469		
Autres dettes	257 953	257 953		
TOTAL	100 064 087	60 445 193	39 618 894	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	9 290 260			

A la clôture de l'exercice, un covenant n'est pas respecté. A ce titre, les dettes financières sont exigibles immédiatement. Néanmoins, des négociations sont en cours et devraient aboutir. A ce titre, les dettes ont été maintenues dans le classement en fonction de leur date d'échéance originel.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
TITRES	2.0000	2 000 000			2 000 000

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	7 315 869
Total	7 315 869

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Autres emprunts obligataires	260 888
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	4 014
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	73 456
Dettes fiscales et sociales	351 546
Total	689 904

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Détail des charges à payer

	Montant
INT.COURUS/EMPRUNT ETAB.C	
- INTERETS PRET PGE BPAURA	556
- INTERETS PRET PGE BNP	99
- INTERETS PRET PGE SG	17
- INTERETS PRET PGE PALATINE	134
- INTERETS PRET PGE CERA	216
- INTERETS PRET CE (qcb)	2 993
INTERETS COURUS SUR EMPRUNTS OBLIGATAIRES	260 888
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	73 456
PERSONNEL - CONGES A PAYER	201 051
CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER	100 779
ETAT - CHARGES A PAYER	26 158
CVAE A PAYER	5 991
TAXE SUR LES SALAIRES A PAYER	17 566
Total	689 903

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTAT.D'AVANCE			
- ASSUR.HOMMES CLES : 35528168	4 886		
- ASSURANCE OEUVRE D'ARTS	6 284		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	153		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	160		
- LOYER Siege Quai Claude Bernar	76 682		
- LOCATION IMMOBILIERE RAULIN	38 188		
- LOCATION PARKING BELLECOUR	323		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	628		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	551		
- ENTRETIEN IMMO - CONTRAT 20%	3 470		
- ASSURANCE FLOTTE	11 756		
- ASSURANCE MR VERSAILLEUX	150		
- Ass. RC : mandataire sociaux	1 801		
- ASSURANCE MULTIRISQUES : SIEGE	3 487		
- Ass. RC : mandataire sociaux	1 459		
- ASSURANCE MR VERSAILLEUX	702		
- ASSURANCE MULTIRISQUES : SIEGE	180		
- ASSURANCE MULTIRISQUES : SIEGE	2 473		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	11		
- MAINTENANCE LOGICIELS GESTION	2 347		
- SAISON 2024/2025 LOU RUGBY	500 000		
Total	655 692		

Charges à répartir sur plusieurs exercices

	Valeurs	Taux d'amortissement
Frais d'émission des emprunts	159 100	
Total	159 100	

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 41 990 euros, décomposés de la manière suivante :

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 190 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : 41 800 euros

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Engagements financiers

Engagements donnés

Autres engagements donnés :		
CACE-Caution solidaire garantie prêts filiale	4 229 802	91 341 232
CERA-Caution solidaire garantie prêts filiale	47 740 108	
ARKEA-Caution solidaire garantie prêt filiale	27 095 224	
BECM-Caution solidaire garantie prêts filiale	6 000 000	
SG-Caution solidaire garantie prêts filiale	3 733 333	
HSBC-Caution solidaire garantie prêts filiale	598 080	
BPAUR-Caution solidaire garantie prêt filiale	1 355 000	
Hypothèque 2nd rang immeuble siège social	589 685	
Total (1)		91 341 232
(1) Dont concernant les filiales		90 751 547

Engagements reçus

ANNEXE

Exercice du 01/08/2023 au 31/07/2024

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite. Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite. Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

MAZA SIMOENS
Commissaire aux comptes
26 rue Raspail
69600 OULLINS-PIERRE-BENITE

QINTENS
Commissaire aux comptes
69 Boulevard des canuts
69004 Lyon

6^{ème} SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT
Société par Actions Simplifiée
au capital de 4 000 000 euros
Siège social : 30, Quai Claude BERNARD
69007 LYON

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR COMPTES ANNUELS

RELATIF A L'EXERCICE CLOS LE 31 JUILLET 2024

A l'assemblée générale de la société 6ème SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 6ème SENS IMMOBILIER INVESTISSEMENT relatifs à l'exercice clos le 31/07/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/08/2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des titres de participations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiements prévues à l'article D. 441-6 du code de commerce, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

**Fait à Oullins-Pierre-Bénite et Lyon,
le 9 décembre 2024**

Les Commissaires aux Comptes



MAZA SIMOËNS

Benjamin SCHLICKLIN



QINTENS

Julien PANAFIEU

ANNEXE

Description détaillée des responsabilités des commissaires aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.